

**Débat
dans le mouvement
ouvrier**

A quoi les pilotes ont-ils été



Pendant deux semaines, les médias, les « experts », le gouvernement, les politiques de tous bords ont pilonné d'un feu roulant de calomnies les pilotes d'Air France en grève, en tentant par tous les moyens de les briser, de les couper des autres salariés de la compagnie et des travailleurs de ce pays. Vendredi 26 septembre, par exemple, Manuel Valls s'en prend pour la troisième ou quatrième fois aux pilotes grévistes, avec une violence inouïe. « Cette grève est insupportable », martèle-t-il à trois reprises, qualifiant l'attitude des pilotes d'« égoïste » et d'« irresponsable », avec les applaudissements des commentateurs les plus réactionnaires. On avait rarement entendu un Premier ministre s'en prendre si brutalement au droit de grève. Des « nantis », des « privilégiés », les pilotes ? On l'a entendu sur tous les tons, de la part de tous ceux qui considèrent que tout statut, tout droit collectif protecteur doit disparaître. Le montant des rémunérations ne sont pas les mêmes, mais les arguments contre les pilotes d'Air France sont exactement les mêmes que ceux utilisés contre les fonctionnaires, les cheminots, les marins de la SNCM, les travailleurs du privé titulaires d'un CDI, et même contre les retraités, taxés, au-delà de 1 200 euros de pension de retraite, d'être « aisés » !

Y. L.

Un retrait que tous voudraient gommer

C'est un fait que de toutes parts, on cherche à gommer, comme s'il fallait faire oublier qu'une grève, en neuf jours, peut contraindre à des reculs substantiels patrons et gouvernement : dès le 24 septembre, la puissance de la grève des pilotes a imposé, tant au gouvernement qu'à la direction d'Air France, le retrait du projet de création d'une filiale low cost, Transavia Europe. Cette filiale aurait permis à Air France d'employer ses pilotes hors statut et hors législation française du travail (droit portugais, par exemple) et aurait à terme capté toutes les liaisons moyen-courriers de la compagnie. Une véritable « délocalisation », un « dumping social », dénonçaient les pilotes. Ils ont arraché le retrait de ce projet ! Le principal syndicat des pilotes d'Air France, le SNPL, explique, dans un communiqué le 28 septembre : « Nous avons su démontrer collectivement notre capacité à nous défendre face à l'agression. C'est une victoire en soi. Nous pouvons être fiers d'avoir su contrer la lourde menace de délocalisation des emplois qui pesait sur les pilotes d'Air France. Nous avons remporté une bataille d'une importance capitale, celle du projet Transavia Europe, projet visant à délocaliser nos emplois, les emplois PNC (hôtesses et stewards — NDLR), à organiser un dumping social ; tout cela conduisant également à la mort lente et certaine de la CRPN (caisse de retraite des personnels navigants — NDLR). Il aura fallu 9 jours de grève pour y parvenir (...) » Après ce retrait arraché, les pilotes ont continué leur grève pour défendre leur contrat de travail menacé par une autre mesure de la direction.

Pour le gouvernement et les patrons, low cost et « contrat unique » des pilotes sont incompatibles

Dans ce communiqué du 28 septembre, le SNPL d'Air France ajoute : « La seconde bataille que nous avons alors menée, et qui est loin d'être terminée, concerne le développement de Transavia France. » Au centre de cette bataille : le « contrat unique », que les conditions de cette grève n'ont pas permis d'arracher. C'est pourquoi, à l'issue de la grève, le SNPL d'Air France n'a signé aucun document de la direction. Transavia France est une entité déjà existante, créée en 2007 par Air France ; elle fut conçue à l'origine comme une compagnie charter (c'est-à-dire assurant des vols en partie saisonniers, pour le compte d'organismes de voyages, des « tour-opérateurs ») de quatorze appareils. La direction, soutenue par le gouvernement, veut maintenant la développer pour en faire une compagnie low cost opérant à partir de l'aéroport de Paris-Orly. Le porte-parole du SNPL Air France résume pour l'AFP, le samedi 27 septembre, la position de son syndicat : « Les pilotes faisaient de grosses concessions en acceptant les conditions de travail de Transavia, mais on demandait en échange un contrat de travail unique (pour les pilotes Air France et Transavia France). » C'est « totalement contraire » aux conditions du low cost, répète le conseil d'administration d'Air France, le 25 septembre. Une intransigence soutenue de bout en

bout par le gouvernement Hollande-Valls, dont un porte-parole déclare à l'AFP, le 24 septembre : « Le gouvernement soutient le projet d'Air France (...) de pouvoir exploiter Transavia France en tant que compagnie low cost, c'est-à-dire pas avec les conditions qui sont celles des pilotes et des autres personnels d'Air France. » Applaudissant cette « fermeté », le site Internet de l'hebdomadaire de droite *Le Point* commente, le 28 septembre : « Un statut (celui des pilotes d'Air France — NDLR) inadapté comme à la SNCF et à la SNCM. » Voilà pourquoi le gouvernement s'est arc-bouté jusqu'au bout contre les pilotes : parce que dans son esprit, après, il faudra s'en prendre aux cheminots, aux marins de la SNCM, aux fonctionnaires, etc. Valls l'a dit lui-même le même jour : « Notre pays connaît beaucoup de blocages et ma tâche, ma mission, est bien de lever ces blocages et de conduire les réformes (...) »

Une offensive interne à Air France

Le 24 septembre, à l'aéroport de Roissy, a eu lieu une manifestation organisée conjointement par la CFDT, qui agit en véritable « jaune », et la direction d'Air France, pour tenter de casser la grève. Ce jour-là, quelques centaines de personnels d'Air France rassemblés dénoncent les pilotes. Le mouvement des pilotes est « une grève indécente », avait lancé le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, dès le premier jour du conflit, le 15 septembre. « Il s'agit d'une démarche non syndicale, mais de nombreux militants CFDT y seront présents par choix individuels, et en accord avec les positions de notre syndicat. Des autocollants seront fournis sur place », fait savoir la CFDT d'Air France dans une circulaire préparant le rassemblement. >>>

d'Air France confrontés ?



Lors d'une assemblée générale de grève, le 17 septembre.

Photo AFP

>>> Le journal *Le Monde* (26 septembre) écrit, à propos de cette manifestation : « Engluée dans le conflit, la direction d'Air France a dû apprécier ce soutien. A en croire certains, ce serait elle-même qui aurait orchestré le rassemblement. "Nous en avons la preuve ici", affirmait Karim Taïbi, agent de piste depuis seize ans et délégué Force ouvrière. "Ces papiers, ce sont les plannings de certains agents d'escale. C'est inscrit noir sur blanc, entre 11 h 45 et 13 heures : rassemblement. La direction a encouragé ces délestages pour que les gens puissent se retrouver au siège (...)." "C'est bien la direction qui a distribué les banderoles, je l'ai vu", confessait un participant opposé, lui, au mouvement des pilotes mais atterré par la stratégie "lamentable" des dirigeants d'Air France. »

"DE PRÉTENDUS RASSEMBLEMENTS SPONTANÉS DE SALARIÉS DU SOL D'AIR FRANCE ENCOURAGÉS PAR LA DIRECTION"

Le syndicat UGICT-CGT d'Air France confirme dans un tract : « Les prétendus rassemblements spontanés de salariés du sol d'Air France sont en fait organisés et fortement encouragés par la direction. Nous en possédons plusieurs preuves irréfutables. Qui a envoyé des courriels en masse aux salariés d'Air France pour les prévenir de ces rassemblements (...) ? Qui a fourni les banderoles aux manifestants antigreve ? Qui a investi dans des milliers d'autocollants ? Qui a sollicité les médias ? Pourquoi des directeurs généraux adjoints se joignent-ils à ces rassemblements ? »

Et en dehors d'Air France ?

Yacine Hadj-Hamou est syndicaliste à l'inspection du travail. Sa section départementale CGT de Haute-Garonne, puis son syndicat national, ont pris position en soutien à la grève des pilotes d'Air France. Il explique : « C'est une syndiquée qui nous a interpellés un matin, le neuvième jour de grève je crois, en disant : "J'espère bien que les pilotes d'Air France vont gagner". Nous en avons discuté dans nos rangs, nous avons fait un communiqué de soutien de la section syndicale et ensuite du syndicat national. D'ailleurs, je regrette vivement que les motions de soutien à leur grève aient été si rares. Parce que ces questions concernent tous les travailleurs. Le dumping social combattu par les pilotes, nous y sommes confrontés tous les jours : les entreprises qui ferment car elles délocalisent, et des travailleurs jetés au chômage ; le chantage à l'emploi pour remettre en cause les acquis ; le gouvernement qui multiplie les déclarations : nouvelles remises en cause du repos dominical, des 35 heures, du Smic, des seuils sociaux. Et pendant ce temps, des milliards d'euros pour les employeurs avec le pacte de compétitivité ! »

Nous avons publié, la semaine dernière, la motion de soutien aux pilotes d'Air France de la fédération FO des cheminots. Nous en publions deux autres ci-contre. ■

"Les pilotes peuvent compter sur le soutien du syndicat CGT des marins du Grand Ouest" (1)

« Au milieu des années 1970, la flotte marchande française a subi les mêmes attaques que celles qui visent Air France aujourd'hui. Résultat : le transport des marchandises et des passagers par la mer (...) est déréglementé. 90 % de la flotte mondiale est sous pavillon de complaisance ou sous pavillon économique (...). La marine marchande française, en vingt-cinq ans, a perdu 17 000 emplois (...), quatre cinquièmes des marins sont issus de pays pauvres, souvent sans contrat de travail (...). Les pilotes peuvent compter sur le soutien du syndicat CGT des marins du Grand Ouest. Toutes ces dérives ne sont plus acceptables. Il y en a assez de tirer toutes les normes sociales et de sécurité vers le bas au détriment des usagers, de la sécurité et des salariés. Non au pavillon de complaisance aérien. Non aux "pseudo-sociétés aériennes" après les "pseudo-armateurs". »

(1) Tribune de Jean-Paul Hellequin, porte-parole CGT des marins du Grand Ouest, parue dans *L'Humanité*, 26 septembre 2014.

Le bureau du syndicat CGT Educ'Action du Nord : "Non ce n'est pas du corporatisme de privilégiés"

« Les pilotes d'Air France sont en grève (...) contre le dumping social orchestré à l'intérieur du groupe Air France-KLM et revendiquent un contrat unique pour tous les pilotes. Qu'ils volent pour Air France ou sa filiale Transavia. (...) Depuis, ils ont été rejoints par cinq syndicats représentant les différentes catégories de personnels qui demandent eux aussi le retrait sans condition du projet. Tous craignent, à juste titre, un transfert d'activité et voient dans le développement des filiales "low cost" de Transavia l'arrivée du dumping social imposé par les directives européennes pour garantir les taux maximum de profit (...). Comme les cheminots en mai-juin dernier, les pilotes d'Air France mènent un combat frontal contre les directives européennes (...). La lutte des pilotes, rejoints depuis hier par l'ensemble des personnels d'Air France (...), est synonyme de la nôtre pour un service public d'éducation de qualité au service de tous les élèves et leurs familles (...). Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'Action Nord est solidaire des pilotes d'Air France en grève et soutient leurs justes revendications. Lille, le 24 septembre 2014

ÉDITORIAL

é

Low cost...

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Rarement un Premier ministre et un gouvernement (de « gauche » de surcroît) n'avaient affiché autant d'arrogance et de haine contre la grève. Pour Valls, la grève des pilotes, expression d'une « attitude égoïste », n'avait « aucune raison » et devait cesser « le plus vite possible ».

Le soutien apporté par la CFDT à la direction d'Air France et au gouvernement ne fut pas pour surprendre, le supplétif « syndical » Berger dénonçant une grève « indécente » et « corporatiste ». En revanche, malgré le flot de propagande déversé contre les « nantis et privilégiés », la grève a suscité de nombreuses réactions de sympathie dans de larges secteurs de la classe ouvrière.

Nul n'ignore l'enjeu de la grève, au-delà même d'Air France, ainsi explicité par Valls : « Nous sommes dans un univers concurrentiel, celui du "low cost" (...). La démonstration est donc faite que rien ne peut arrêter la réforme. » Et de marteler : « Notre pays connaît beaucoup de blocages et ma tâche, ma mission est bien de lever ces blocages et de conduire les réformes. »

Généraliser le low cost dans tous les domaines : telle est la ligne du gouvernement ! Refus du statut unique pour tous les pilotes... et maintenant, le gouvernement s'en prend de nouveau au statut de la fonction publique dont il exige que les organisations syndicales « négocient » la refonte, c'est-à-dire le démantèlement.

Low cost : le gouvernement annonce un plan destructeur sur la Sécurité sociale qui remet en particulier en cause tous les acquis de la branche famille (par exemple le congé parental). Pour le justifier, il fait resurgir, tel le monstre du Loch Ness, le prétendu déficit de la Sécurité sociale. Mais d'où vient-il, ce prétendu déficit... sinon des centaines de milliards d'euros d'exonérations accordées depuis plus de vingt ans aux patrons par les gouvernements successifs ? Et à quoi servent-elles ces exonérations, sinon à transiter directement vers les places boursières, vers la spéculation financière, sans créer un seul emploi, et même en accélérant la destruction des emplois existants ?

On ne toucherait pas là à des questions centrales communes à tout le mouvement ouvrier ?

Low cost généralisé... mais pas pour la guerre dans laquelle le gouvernement Hollande-Valls vient de s'engager au Moyen-Orient, à coups de centaines de millions d'euros.

Le principal syndicat des pilotes, ayant fait reculer le gouvernement sur le plan Transavia Europe, a pris acte de ce que les conditions de la poursuite de la grève n'étaient pas réunies. N'étant pas parvenu à imposer le maintien du statut unique, il a refusé de signer le protocole, préservant ainsi son indépendance pour les combats à venir.

N'y a-t-il pas matière à réflexion plus générale pour les combats, pour le combat d'ensemble de la classe ouvrière et de ses organisations : indépendance et unité pour le retrait du pacte de responsabilité et de tous les plans du gouvernement ?

Pharmaciens, dentistes, médecins..., en grève

15 septembre : les huissiers sont dans la rue.

17 septembre : les notaires sont dans la rue.

30 septembre : pharmaciens, dentistes, médecins, mais aussi huissiers, notaires, avocats sont en grève à l'appel de leurs syndicats. C'est la première fois que cela arrive. Qu'est-ce qui les fait descendre dans la rue ?

Le projet gouvernemental de dérégulation de leurs professions et d'une trentaine d'autres (voir repères). Certes, les salariés, les retraités ont rarement affaire aux notaires, aux huissiers et, quand c'est le cas, ce n'est pas toujours à leur avantage ! En revanche, ils ont très souvent affaire à d'autres professions aujourd'hui réglementées, comme les pharmaciens, les dentistes, les laboratoires d'analyses médicales. Et c'est pourquoi les salariés, tout le mouvement ouvrier, sont concernés. La législation française protège encore ces activités de l'appétit des groupes financiers en définissant des conditions pour l'exercice de ces professions à titre personnel ou sous forme de « société d'exercice libéral » (voir repères).

Jusqu'à maintenant, les fonds de pension, les sociétés d'assurances, les groupements de cliniques ne peuvent pas entrer dans une société d'exercice libéral.

Depuis 2006, des lobbies financiers ne cessent de porter plainte devant la Cour européenne de justice pour entrave à la « concurrence libre et non faussée ».

La Commission européenne exige donc la mise en conformité de la législation française avec l'article 43 du traité de Maastricht sur la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. En clair, les banques, les sociétés financières, devraient pouvoir s'implanter plus largement, et pas seulement par le biais des cliniques et des maisons de retraite, sur le « marché français de la santé », ce qui, aujourd'hui, est rendu impossible par la réglementation.

C'est l'ex-ministre Montebourg, l'homme à la marinière française, qui s'est fait, en juillet dernier, le porte-parole des exigences du capital financier international en promettant la dérégulation de toutes ces professions. Promesse reprise par l'actuel ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, qui s'appuie sur un rapport de l'Inspection générale des finances. Dans son programme national de réforme adressé à Bruxelles en avril 2014, le gouvernement français s'engageait à « identifier avec précision les réformes sectorielles potentielles »

en matière de professions réglementées. Le gouvernement a donc décidé d'accélérer ce programme puisqu'il promet un projet de loi pour 2015. Pour obtenir, en contrepartie de cette dérégulation meurtrière exigée depuis des années, un assouplissement en matière de réduction des déficits budgétaires ? C'est l'évidence même !

Nicole Bernard

30 septembre : avec toutes les professions réglementées, 90 % des pharmacies fermées

Ce que contient le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur lequel s'appuie le gouvernement.



Dans la manifestation du 30 septembre, à Paris.

1. Pour les pharmacies

Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) propose d'étendre aux grandes surfaces la vente de médicaments sans ordonnance.

Le pharmacien n'est pas un commerçant. Il est avant tout un professionnel de santé. Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres.

Le pharmacien n'est pas soumis à l'article L122-1 du Code de la consommation qui interdit de refuser à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service. Lui, au contraire, peut refuser de délivrer un médicament. En particulier un médicament non prescrit. Mais il peut également refuser de délivrer un médicament prescrit, en mentionnant son refus sur l'ordonnance. Il engage sa responsabilité sur chaque prescription médicale qu'il doit contrôler.

Une pharmacie n'est pas un supermarché : elle répond à des garanties sanitaires différentes et est inspectée régulièrement par les autorités sanitaires.

Le rapport propose également l'ouverture du capital des sociétés d'exercice libéral à d'autres que des pharmaciens

Sept mille des vingt-deux mille officines sont aujourd'hui détenues par une société d'exercice libéral (SEL) constituée uniquement de pharmaciens.

L'ouverture à des capitaux divers introduirait « un mécanisme d'actionnariat externe qui provoquerait un changement d'orientation radical de la mission pharmaceutique, la mission de santé publique s'effaçant devant la recherche de rentabilité » (Fédération nationale Force ouvrière des métiers de la pharmacie).

2. Pour les cabinets dentaires

Outre l'ouverture du capital des SEL comme pour les pharmacies, le rapport de l'IGF propose que la pose d'une prothèse dentaire soit dissociée entre : — la fourniture de la prothèse par un laboratoire, — la pose de la prothèse par le dentiste.

Le rapport de l'IGF considère les dentistes comme de simples revendeurs. Nous aurions donc un acte de « conseil dans le choix de la prothèse » et un acte de « pose ». C'est une méconnaissance totale de notre métier. Une prothèse ne se conçoit pas sans des actes préalables en bouche (taille de la dent en cas de couronne, aménagement des autres dents pour un appareil, conditionnement de la genève, etc.) et sans une empreinte d'enregistrement ! Ce sont des dispositifs médicaux sur mesure, sinon, cela ferait belle lurette qu'on les commercialiserait en magasins, au lieu de les faire fabriquer individuellement par des prothésistes. Cela pose le problème de la responsabilité. Actuellement, c'est le dentiste qui est responsable de la prothèse. En cas de problème immédiat après la pose, c'est le professionnel qui doit la refaire, ou sa responsabilité civile professionnelle peut dédommager le patient. Mais nous sommes libres de travailler avec le prothésiste de notre choix.

Devrons-nous demain être responsables des choix des complémentaires et du patient en matière de fabricant ? Devrai-je prendre la responsabilité de poser en bouche des prothèses dont le patient fait le choix de les faire fabriquer hors Union européenne, dans des conditions d'hygiène et de qualité qui ne répondront pas à mes attentes ? On a beaucoup parlé du scandale des dentistes qui fabriquent leurs prothèses à l'étranger.

Dans la réalité, très peu le font, notamment en raison de l'absence ou des difficultés de communication avec un

interlocuteur, des délais de livraison, de la qualité, etc. Mais une mutuelle aura-t-elle ces préoccupations ? Je ne pense pas, le critère de choix sera le prix, et les laboratoires de prothèse française seront mis en concurrence avec les laboratoires chinois, etc.

3. Pour les laboratoires d'analyses médicales

Le gouvernement veut imposer ce qui n'a pas pu être fait jusqu'à maintenant : ouvrir le capital des laboratoires aux fonds de pension en supprimant l'exigence de détention, par les titulaires, du diplôme de la spécialité.

La biologie médicale est une spécialité médicale exercée par des médecins ou des pharmaciens après une spécialisation (comme on peut se spécialiser en chirurgie, en pédiatrie, etc.). Le diplôme est obtenu après dix longues années d'études. Le biologiste médical est responsable des résultats d'analyses médicales qu'il rend dans son laboratoire, que ce soit un laboratoire privé ou que ce soit à l'hôpital. Il les interprète, il fait des diagnostics et il propose au médecin de réaliser des examens complémentaires le cas échéant. Soixante-dix pour cent des diagnostics sont faits grâce aux analyses de biologie médicale. C'est pourquoi vouloir réduire les dépenses d'analyses médicales est irresponsable.

C'est une spécificité du système de santé français, et elle fait partie des professions réglementées par le Code de santé publique français qui garantit l'indépendance professionnelle des biologistes et le secret médical dans le seul intérêt du patient.

Avec le projet d'introduction de capitaux financiers extérieurs : — C'est la fin des laboratoires de proximité, entraînant une diminution de l'accès aux soins.

— Les analyses des patients hospitalisés seront réalisées par des grosses structures privées cotées en Bourse.

Dossier réalisé par N. B., A. T. et B. B. ■

Repères

● **Loi du 31 décembre 1990** créant les sociétés d'exercice libéral : interdiction de détention de capital par des professionnels exerçant une « profession proche ». Exemple : les complémentaires de santé ne peuvent entrer dans le capital d'un laboratoire. Plus de la moitié du capital social et des droits de vote doit être détenue par des professionnels en exercice au sein de la société.

● **Loi du 4 août 2008** relative aux sociétés d'exercice libéral de professions de santé : interdiction à des personnes physiques ou morales extérieures à la profession de détenir plus de 25 % du capital.

● **Loi du 30 mai 2013** relative aux sociétés d'exercice libéral de biologie médicale : plus de 50 % du capital doivent être détenus directement ou par l'intermédiaire de sociétés d'exercice libéral par des biologistes exerçant au sein de la société.

LES RÉACTIONS

● **L'Ordre national des chirurgiens-dentistes est opposé à l'entrée d'investisseurs non chirurgiens-dentistes dans les sociétés d'exercice libéral :**

« L'indépendance professionnelle, la qualité et la sécurité des soins sont incompatibles avec les exigences de retour sur investissements qui seront inévitablement exprimées par les apporteurs de capitaux. »

● **La Confédération des syndicats médicaux français** considère que « le projet de loi Macron vise à permettre à des groupes financiers de s'emparer des cabinets médicaux par l'ouverture sauvage de sociétés d'exercice libéral, ce qui réjouit déjà certains patrons d'hypermarchés : ils y voient le prochain feu vert à la création de centres de santé avec médecins salariés à leurs bottes dans leurs centres ».

● **Pour le Syndicat des biologistes**, « il est hors de question pour les biologistes médicaux de se voir basculer dans le secteur des services au risque de faire perdre à leurs patients les garanties que leur apporte aujourd'hui leur statut de professionnel de santé ».

● **Pour les neuf organisations représentant les pharmacies d'officine** : « La profession affirme son attachement à la propriété des officines par les seuls pharmaciens d'officine. Les Français doivent avoir la garantie d'avoir devant eux des professionnels indépendants et responsables (civilement, pénalement et disciplinairement). » ■

PROJET DE BUDGET 2015 DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

De nouvelles ponctions sur les prestations familiales, l'hôpital et les médicaments

Laurence Fayard

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a présenté le 29 septembre le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2015. Elle a annoncé que l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) sera revu à la baisse, avec une croissance limitée à + 2,1 % en 2015 (contre 2,4 % en 2014), ce qui représente 3,2 milliards d'euros d'économies dans les dépenses de santé, auxquels s'ajoutent 700 millions d'euros dans le domaine de la politique de la famille. Ces « économies » font partie des 21 milliards de coupes dans les dépenses de protection sociale (santé, retraite, assurance chômage, etc.) prévus par le pacte de responsabilité, dont 10 milliards dès 2015.

Après avoir déjà gelé les allocations familiales jusqu'en octobre 2015 et renoncé à la création de 100 000 places en crèche, le gouvernement compte réaliser de l'ordre de 700 millions d'euros d'économies en 2015 sur les prestations familiales : division par trois de la prime à la naissance à compter du deuxième enfant, qui passerait ainsi de 923,08 euros actuellement à 308 euros (250 millions d'euros d'économies dès 2015) ; nouvelle réforme du congé parental, qui devrait aboutir à une diminution de la durée pour les mères, et une diminution des aides

à la garde d'enfants. La majoration des allocations familiales de 65 euros, qui est versée lorsqu'un enfant a atteint l'âge de 14 ans, serait aussi progressivement décalée à 16 ans.

Parmi les autres mesures annoncées : le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) prévoit de réduire la dépense à l'hôpital de 900 millions d'euros au total, par des mutualisations et restructurations (qui aboutiront à de nouvelles suppressions d'emplois) et surtout de développer la chirurgie ambulatoire.

Rappelons que la chirurgie ambulatoire consiste à expulser les patients de l'hôpital quelques heures après une opération et de généraliser les dispositifs d'hospitalisation à domicile.

Enfin, un milliard d'euros d'économies est visé sur les médicaments, avec, notamment, le développement des génériques et de nouveaux déremboursements.

Le gouvernement compte également réaliser 1,555 milliard d'euros d'économies autour d'un ensemble d'actions relatif à la « pertinence et au bon usage » du soin, qui comprend notamment la réduction du volume des prescriptions médicales jugées trop « coûteuses » et 500 millions d'euros sur la gestion des organismes de protection sociale.

Nous y reviendrons. ■



Photo DR

LE CHIFFRE

390 000

C'est le nombre de places en crèche estimé nécessaire pour accueillir les enfants de la naissance à trois ans. Or, le 8 septembre, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a informé que le gouvernement remettait en cause l'objectif de créer 100 000 places...

RÉFORME TERRITORIALE > Diffusions devant les bureaux de vote des sénatoriales

“Si on les laisse faire, il ne restera bientôt plus rien”

André Yon avec nos correspondants

Tandis que tous les projecteurs des médias sont braqués sur le « retour du Sénat à droite », maires, conseillers municipaux et conseillers généraux cherchent en réalité à se regrouper et à affirmer leur détermination, conformément à leur mandat, à défendre leurs communes et, à travers elles, la population de ce pays.

Dès 8 h 30 dimanche 28 septembre, dans plusieurs dizaines de départements, des élus et des militants, parmi lesquels des militants du POI, soumettaient à la signature de leurs collègues « grands électeurs », l'appel de la rencontre nationale d'élus du 28 juin à l'initiative de Jean Bartholin, conseiller général de la Loire, et de Gérard Schivardi, maire de Mailhac, pour la défense des communes et des départements, pour le retrait du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTR). Plus de 400 signatures ont été rassemblées.

Entendu lors des diffusions :

« On vient de faire une fusion de deux communautés de communes. Maintenant, des seuils à 20 000 habitants ? Mais, dans le Gers, pour en trouver autant, il faudra des dizaines et des dizaines de communes, sur plusieurs dizaines de kilomètres. Cela ne veut plus rien dire. Et des conseils communautaires avec cent élus, où serait la démocratie ? »



Bouches-du-Rhône. La Métropole s'invite

Depuis plusieurs années, la bataille politique sur la Métropole rythme la vie politique du département. Nul doute que la question a pesé hier dans les urnes quand on sait que 110 maires sur 199 sont opposés au projet gouvernemental. Hier devant la préfecture, certains d'entre eux ont tenu à le rappeler. PHOTO ROBERT TERZIAN

— Les communautés de communes ont pris beaucoup de compétences, les gros ensembles vont prendre tout ce qui nous reste...

— Nos communes vont être noyées dans la métropole de Bordeaux. Ce n'était déjà pas facile avec la communauté urbaine, mais si j'en juge aux échanges actuels prétendument « techniques », on peut avoir toutes les craintes. Je ne me vois pas devant les personnels pour expliquer aux agents communaux qu'il va falloir passer par des compressions et des mutations.

— On ne sera bientôt plus dirigés que par des professionnels de la politique. »

“Monter à Paris ? Ils ne nous laissent guère d'autre choix”

La condamnation par les élus de l'acharnement du gouvernement Hol-

lande-Valls, de la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPAM) aux projets de loi Lebranchu (regroupements de régions, suppression des départements et transfert de leurs compétences) s'est exprimée avec la même force que celle qui avait rejeté la loi Sarkozy du 14 décembre 2010 (intercommunalité forcée) et fait basculer le Sénat à gauche en 2011. Les 12 000 communes qui ont saisi la motion de l'Association des maires de France (AMF) contre la baisse de leurs dotations pour voter des délibérations traduisent la puissance de ce mouvement dont les racines plongent dans l'établissement de la République en France, lorsque la population a imposé l'égalité en se regroupant en communes souveraines.

« C'est insupportable, cette politique au seul profit des patrons et des

banques. Nos communes vont crever », s'exclame un maire devant le piquet de diffusion auprès de qui il s'empresse de signer l'appel du 28 juin. Il a raison. Or Valls a répondu : le gouvernement continue, les collectivités ne peuvent faire moins que 11 milliards sur les 50 que nous devons économiser. Est-il sourd ? S'il refuse, isolé et minoritaire, face aux représentants des communes, est-il possible d'en rester là ?

Les élus savent que le mécontentement est si vif partout que l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a même avancé la perspective d'« aller à Paris, place de la République... ». La rencontre du 28 juin avait, pour sa part, formulé la question qu'elle a soumise à la discussion : « Si le gouvernement s'obstinait à maintenir son projet, que nous laisserait-il comme autre solution que celle de monter tous ensemble à Paris, au moment du vote de la loi devant l'Assemblée nationale ? »

« Monter à Paris ? Ils ne nous laissent guère d'autre choix. On l'a fait en d'autres occasions », déclare un élu. Ici, les élus signataires repartent avec des appels « pour les collègues », ailleurs, on prend rendez-vous pour monter des réunions dans les cantons et élargir la campagne... Cette tonalité se dégage de différents piquets, notamment de celui d'Anancy qui a réalisé 80 signatures. ■

Elections sénatoriales : même les “vainqueurs” se déchirent

Les élections sénatoriales (concernant la moitié des sièges de sénateurs), le 28 septembre, ont mis à jour une nouvelle fois la déliquescence des partis politiques institutionnels. Rappelons que ce sont les élus locaux (principalement municipaux) et de « grands électeurs » désignés par eux qui votaient. Conséquence directe de la déroute de la majorité présidentielle aux municipales, le Sénat retrouve une majorité de droite. Et deux sénateurs du Front national, qui se réjouit de « la porosité » de l'UMP, y font leur entrée. Plusieurs anciens ministres PS, réfugiés au Sénat, ne sont pas réélus ; le dirigeant des radicaux de gauche non plus, et le PCF perd trois sénateurs. Signe de la crise institutionnelle, *Le Figaro* lui-même, dans son éditorial (29 septembre), voit dans ce résultat une « victoire par défaut » de l'UMP, tant la crise ouverte de l'UMP ravage les rangs de la droite. Cette « victoire » accélère en effet sa décomposition et la guerre des chefs à l'UMP. Sarkozy et Fillon s'affrontent par l'entremise de leurs candidats à la présidence du Sénat (Jean-Pierre Raffarin pour le premier, Gérard Larcher pour le second) qui devait être fixée le 1^{er} octobre.

Tant et si bien que le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, peut tenter de faire bonne figure : « Ce n'est pas du tout la Bérézina annoncée », dit-il. Tout va très bien, Madame la marquise...

Yan Legoff

En bref...

L'Unedic prévoit 150 000 chômeurs de plus d'ici à fin 2015

Selon l'Unedic, 59 000 personnes supplémentaires viendront grossir les rangs des chômeurs inscrits en catégorie A (sans activité) au second semestre. Selon *Le Figaro*, « entre un premier semestre désastreux (+ 91 000 inscrits) et une deuxième partie d'année médiocre, 2014 se soldera donc par 150 000 chômeurs de plus en catégorie A ». L'Unedic prévoit qu'aucune inversion de la courbe n'aura lieu en 2015, qui sera alors la huitième année consécutive de hausse du chômage. « La France terminera l'année 2015 avec un taux de chômage de 10,1 % en métropole contre 9,7 % en 2014 », indique *Le Figaro*.

Chaque semaine, lisez **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Echec au "pacte social" à La Poste

La direction de La Poste a fait le forcing pendant l'été pour que les fédérations syndicales signent un « pacte social » baptisé « *un avenir pour chaque postier* » ! La CGT, FO et SUD ont refusé ce chantage. Le point de vue de deux militants syndicalistes.



Une contribution de...
José Nicol,
syndicaliste CGT
à La Poste,
Eure-et-Loir

C'est un échec pour la direction de La Poste et pour le gouvernement ! Le simulacre de négociations engagées par la direction de La Poste sous le titre pompeux de « Un avenir pour chaque postier » s'est soldé par le refus des fédérations CGT FAPT, FO COM et SUD de cautionner la politique de La Poste.

Les organisations syndicales signataires doivent représenter 30 % des voix lors des dernières élections professionnelles pour que cet accord voie le jour, ce qui n'est pas le cas, puisque les signataires (CFDT, CFTEC, CGC, UNSA) ne représentent que 28 % des voix. Il faut savoir — Wahl, le président, ne s'en est pas caché — qu'après avoir échoué au plan interprofessionnel, le gouvernement a exercé une grosse pression pour qu'il y ait un accord signé, notamment avec les fédérations membres des confédérations qui avaient quitté la conférence sociale en juillet.

On lit dans le document :

« Ainsi, pour donner à chaque postier les moyens de maîtriser son avenir, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à La Poste sera déployée dans un cadre structuré, dans le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales. »

Le cadre structuré ? Un syndicaliste le décrit : « Avec le plan stratégique de Wahl, on nous dit qu'il faut réduire les coûts de 1,2 milliard d'euros ! Dans les coûts, la masse salariale représente 73 %. Là est la clé ! On en voit tous les jours les conséquences dans nos services. » Le « pacte » se situe clairement dans la continuité :

- de la destruction de dizaines de milliers d'emplois (80 000 en dix ans) ;
- de l'accélération de la suppression des bureaux de poste en zone rurale (fin 2012, il ne restait plus que 9 819 bureaux de poste sur 17 041 points de contact) ;
- de la généralisation du système de la tournée partagée (sécable) pour les facteurs ;
- de la mise en cause de toute forme de réglementation liée au statut et à la convention commune ;

- de l'accroissement de la répression syndicale ;
- de la filialisation de tous les secteurs rentables (200 filiales existent à La Poste), notamment l'immobilier ;
- de la fermeture de dizaines de centres de tri départementaux ;
- de l'accélération de la mise sous tutelle de la Banque postale, du réseau des bureaux, avec notamment comme objectif 100 % des particuliers sur les automates...

Un article paru dans Mediapart le 30 janvier 2014 éclaire bien l'enjeu du « plan stratégique » : « *La Poste a besoin d'un nouvel actionariat. En clair, d'une privatisation, le plus vite possible, afin de libérer ce groupe menacé d'obsolescence de la calamiteuse tutelle de l'Etat français.* » Et de conclure : « *Ce qui appelle la construction de réseaux entièrement nouveaux au maillage très fin. La Poste a ce réseau. Il doit simplement changer d'objet (...). Adapt or die, telle est la question.* »

Pour les détenteurs de capitaux privés, il est grand temps de « finir le boulot » engagé par la transformation de La Poste en société anonyme. C'est la condition pour qu'ils investissent. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Certes, des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés. Mais la résistance est importante. En plein été, on assiste à des dizaines de luttes où les postiers combattent pied à pied les

réorganisations, avec leurs syndicats, et souvent avec les élus et la population. Malgré la loi Quilès de 1990, le statut de la fonction publique est là, la convention commune aussi ! Toute une partie de la réglementation liée au statut n'a pas pu être mise en cause, même si des coups ont été portés.

Il aurait été compliqué de faire avaler le pacte aux fédérations au nom de l'emploi (moins 80 000 emplois en dix ans, 5 280 emplois en moins pour le premier semestre 2014).

Il fallait donc trouver un autre moyen. Et c'est ainsi que le 22 juillet, La Poste a annoncé qu'elle allait regrouper dans un seul texte trois projets d'accord (évolution des grilles des fonctionnaires, évolution du complément Poste et... le « pacte social »).

Les quelques mesurette étaient censées faire avaler le pacte ! La direction de La Poste et le gouvernement ont subi un nouvel échec ! Les fédérations CGT, FO et SUD, en refusant de signer, ont exprimé le sentiment et la volonté des collègues : cette politique doit cesser !

C'est un point d'appui, un encouragement à l'action commune. Action commune au plan local et au plan national pour résister pied à pied aux suppressions d'emplois, à la « sécable » à n'en plus finir, à la flexibilité à volonté, à la mise en cause du droit aux congés, au non-remplacement de plus en plus fréquent des absences, etc. Action commune pour aboutir au retrait du « plan stratégique » de La Poste !



Interview de...
Thierry Brion,
syndicaliste
FO COM de l'Isère

La direction de La Poste a tout fait pour obtenir la signature des fédérations syndicales de l'accord « Un avenir pour chaque postier ». Ta fédération, FO COM, ainsi que les fédérations CGT et SUD ne l'ont pas signé. Que peux-tu nous en dire ?

La direction de La Poste a une détestable habitude, celle de ne pas respecter les accords qu'elle signe ! Nous en sommes à deux accords majeurs en deux ans, et les parties censées être favorables aux agents n'ont toujours pas été appliquées !

En revanche, dans le même temps, elle a laissé carte blanche aux directions locales pour supprimer massivement les emplois, restructurer et réorganiser sans cesse, aggraver les conditions de travail, jusqu'au drame parfois. Dans mon département, l'Isère, c'est cinq tentatives de suicide qui ont eu lieu dernièrement, sans que notre direction ne change quoi que ce soit, et surtout pas sa politique de mépris du personnel. Alors, quand les militants FO ont lu le projet d'accord et ont vu réécrits les mêmes « engagements » que les directions bafouent quotidiennement, la réaction a été quasi unanime : ça sera sans FO !

Le résultat des deux consultations organisées par la fédération a été sans appel : les responsables locaux ont repoussé la signature à 85 % ! Il est clair que derrière le président de La Poste, c'est bien le gouvernement qui a poussé à la réalisation d'un accord majoritaire. Il en a bien besoin au vu de ses échecs répétés en matière de dialogue social ! Aussi, on peut comprendre la détermination de la direction de La Poste

ERRATUM

Nous avons indiqué par erreur, dans notre précédent numéro, en page 4, que la FEETS-FO était la fédération FO des transports. La FEETS-FO est en réalité une autre fédération de Force ouvrière, la fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services.

à obtenir notre signature et sa colère quand on la lui a refusée, mais nous pensons que notre syndicat n'a pas vocation à « servir la soupe » au gouvernement.

Le journal Les Echos, du 23 septembre, à propos de la grève des pilotes pour le retrait du plan du P-DG d'Air France, a indiqué en substance que d'autres professions, dont les postiers, allaient « devoir modifier leur cadre social pour s'adapter à l'évolution de leur environnement » et que « si aucun sacrifice n'était imposé aux pilotes », ce serait compliqué de l'obtenir dans les autres professions. Qu'en penses-tu ?

Les suppressions massives d'emplois à La Poste datent maintenant de plusieurs années, et ce sont des dizaines de milliers de postes qui ont été perdus (plus de 90 000 en dix ans) ! Les réorganisations permanentes, les restructurations ont fragilisé les per-

«Le résultat des deux consultations organisées par la fédération a été sans appel : les responsables locaux ont repoussé la signature à 85 % !»

sonnels. Avant comme après le rapport Kaspar (septembre 2012), le maître-mot, c'est : productivité. Le « plan social » à La Poste, c'est tous les jours !

Cela ne leur suffit manifestement pas puisque dans les premiers documents du projet d'accord remis aux syndicats, La Poste indiquait clairement son intention : « *Le monde change, nous devons changer de modèle* », et ses objectifs : « *Le développement d'organisations et de régimes de travail plus souples* » et « *une adaptation des effectifs à l'évolution de nos activités* ». Sans parler de « *la maîtrise des coûts salariaux* », bien sûr !

Or la résistance aux attaques est de plus en plus manifeste. Les conflits sont nombreux qui font, partiellement, reculer les directions. L'opposition des fédérations FO, CGT et SUD (qui représentent plus de 70 % du personnel) à l'accord en est l'expression concrète.

Aussi, la résistance des pilotes ne peut que recevoir notre soutien complet. Ils défendent leur statut et celui des prochains embauchés. Leur victoire sur le plan de la direction d'Air France ne pourrait être qu'un encouragement pour tous les salariés. A ce propos, il est assez éclairant de voir que certains défenseurs des institutions de l'Union européenne, au nom d'une « Europe sociale » (et qui affirment haut et fort vouloir combattre le dumping social), soient aussi les plus farouches opposants à la grève des pilotes lorsque ceux-ci refusent la mise en place du low cost.

A la question des Echos (28 juin) : « Votre plan stratégique s'accompagne de sévères économies ? », le P-DG de La Poste, Philippe Wahl, a répondu : « Nous visons une baisse des coûts de 1,2 milliard à l'horizon 2020... » Le représentant du gouvernement qui siège au conseil d'administration de La Poste s'est clairement prononcé pour cet accord. Y a-t-il, selon toi, un lien entre cet accord d'application du plan stratégique de La Poste et le pacte de responsabilité ?

La direction de La Poste avait, à l'origine, appelé son projet d'accord « pacte social ». La référence au pacte de responsabilité était assez claire ! L'opposition à ce pacte de la part des confédérations FO et CGT et son rejet massif par les salariés avaient amené la direction de La Poste à modifier le nom... mais pas le contenu, bien sûr !

La poursuite des suppressions massives d'emplois, la réduction des coûts par la remise en cause des organisations de travail et des droits des agents (conditions de reclassement aggravées), l'annonce de la mise en place d'une GPEC (*gestion prévisionnelle des emplois et des compétences* — NDLR), c'est, pour nous, la déclinaison « postale » du pacte de responsabilité. A noter que La Poste bénéficie du CICE (*crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, intégré dans le pacte de responsabilité* — NDLR). Elle a empoché l'argent... et a supprimé plus de 5 000 emplois au premier semestre 2014 !

Que penses-tu du pacte de responsabilité, dont chaque jour Hollande et Valls nous ressassent que c'est le cœur de leur politique ?

Le Medef n'en a jamais assez, et on l'a vu dernièrement réclamer encore plus (Code du travail, Smic, retraites, etc.). Le retrait du pacte de responsabilité bloquerait, pour un temps en tous cas, les velléités du Medef et du gouvernement.

Enfin, sachant que le secrétaire général de ta confédération a déclaré « qu'un mouvement social d'ampleur pourrait être à même de faire reculer le gouvernement », comment vois-tu les choses pour en arriver au retrait du pacte ?

Dans mon département, on voit bien l'exaspération et la colère monter dans la plupart des services. Les agents sont à bout, et ce que promet La Poste, c'est un avenir pire encore. Aussi, la combativité des agents ne peut être que renforcée par la décision de leurs syndicats de refuser de cautionner un pacte antisocial. C'est l'occasion pour nous de faire le lien entre ces deux pactes, et de montrer la correspondance entre ce qui se passe à La Poste et dans le pays. De ce point de vue, le refus des confédérations FO et CGT de signer permet d'espérer une unité d'action. Il est bien évident que seul un mouvement social d'ampleur, s'appuyant sur cette unité, permettrait ce retrait, et, pour notre part, nous y sommes prêts.

Assises de l'apprentissage

Des mesures contre les lycées professionnels, le statut de leurs professeurs et les diplômes qu'ils délivrent

Claude Franklin

Le vendredi 19 septembre, le président de la République a présidé les assises de l'apprentissage où il a fixé l'objectif de 500 000 apprentis d'ici à 2017, soit 80 000 de plus qu'actuellement. Il a annoncé pour ce faire toute une série d'aides aux entreprises. La ministre de l'Éducation nationale a déclaré que le développement de l'apprentissage dans les établissements scolaires était la tâche prioritaire de son ministère.

La même semaine, avec moins de battage médiatique, le Conseil supérieur de l'éducation a eu à se prononcer sur des projets de décrets organisant le retour dans les lycées professionnels et les lycées technologiques des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification, estimés à 600 000 (voir *Informations ouvrières*, n° 320).

Que penser de ces annonces ? Comment aborder ces décisions gouvernementales ? Il est tout d'abord nécessaire de les replacer dans leur contexte.

L'apprentissage et son développement ont été au centre de l'un des ateliers de la conférence sociale. Lors de son allocution aux assises de l'apprentissage, François Hollande déclarait à propos du développement de l'apprentissage : « La conférence sociale avait au moins, en juillet dernier, abouti à ce constat et à cette obligation faite à notre pays. »

« Des mesures qui sont partie intégrante du pacte de responsabilité »

La veille, dans son intervention devant le Conseil supérieur de l'éducation, la représentante du Medef avait déclaré : « Tous ces textes ne peuvent être déconnectés de la conférence sociale et de la prochaine réunion sur l'apprentissage. »

Pour le gouvernement et le Medef, aussi bien les mesures sur l'apprentissage que celles sur les « décrocheurs » sont une application des décisions de la conférence sociale. Rappelons que celle-ci avait pour but de mettre en musique le pacte de responsabilité avec l'accord des organisations syndicales. Rappelons aussi que ce dernier consiste en 41 milliards d'euros de cadeaux au patronat et 50 milliards d'euros de coupes dans les services publics. Ce qui a amené les confédérations CGT et FO à quitter la conférence sociale, suivies ensuite par la FSU et SUD. Les mesures sur l'apprentissage sont donc partie intégrante du pacte de responsabilité, en réalité pacte d'austérité. Regardons maintenant le détail de ces mesures.

La nouveauté par rapport à d'autres concernant l'apprentissage réside dans les propositions concernant l'Éducation nationale et la fonction publique (les mesures « traditionnelles » sont encore plus d'aides aux patrons, aides qui s'ajoutent à tous les dégrèvements possibles et imaginables dont ils bénéficient).

« Une modification profonde de la nature des lycées professionnels »

Aujourd'hui, il y a déjà 40 000 apprentis dans les établissements scolaires (essentiellement dans les lycées professionnels). Le président de la République propose qu'il y en ait 20 000 de plus (+ 50 %) d'ici à 2017. Sur les 600 000 « décrocheurs », ce sont des dizaines de milliers qui peuvent être rapidement dans le dispositif. Si ces



mesures étaient appliquées, elles modifieraient profondément la nature des lycées professionnels, qui accueillent aujourd'hui plus de 600 000 lycéens, et remettraient en cause les garanties statutaires de leurs professeurs.

Cohabiteraient dans les lycées professionnels des lycéens sous statut scolaire, des apprentis avec un contrat de travail « de type particulier » (donc régis par le Code du travail) et des « décrocheurs » dont l'Éducation nationale dit qu'ils auront « un statut dérogatoire par rapport aux autres élèves ».

Les lycéens seront astreints aux trente-six semaines de l'année scolaire, les apprentis devront se partager entre leur établissement et leur entreprise pendant quarante-sept semaines. Quant aux décrocheurs, leur temps de présence dans l'établissement variera d'un individu à l'autre. Dans cette « usine à gaz », que deviendront les garanties statutaires des professeurs ? La notion de vacances scolaires n'existe pas pour les apprentis, l'année scolaire n'existe pas pour les décrocheurs. Cela ne peut fonctionner qu'en modifiant profondément le statut des professeurs de lycée professionnel.

On comprend pourquoi les décrets de 1950 qui définissaient les obligations de service des enseignants en heures hebdomadaires d'enseignement dans leur discipline (36 semaines x 18 heures par semaine pour un professeur de lycée professionnel, soit 648 heures) ont été abrogés et remplacés, fin août, par un décret Hamon qui les aligne sur les 1 607 heures annuelles de la fonction publique.

« La notion de classe remise en cause »

Les décrets sur les décrocheurs de 16 à 25 ans stipulent quant à eux que ces derniers peuvent intégrer une classe à n'importe quel moment de l'année scolaire et en partir aussi à n'importe quel moment. Ils peuvent suivre tous les cours ou n'en suivre que certains. Leur scolarité ne serait plus sous la responsabilité de l'établissement et de ses personnels (proviseur, conseillers principaux d'éducation, professeurs) mais du « service public de l'orientation », sous la responsabilité des conseils régionaux (qui, avec la loi Peillon, ont la mainmise sur la carte des formations professionnelles). C'est même la notion de classe qui est remise en cause.

Ajoutons à ce propos que ces mesures sont proposées alors que la pérennité de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est plus que jamais menacée par l'asphyxie financière que lui fait subir l'État. Quant aux GRETA (1), ils subissent un véritable plan de restructuration qui conduit à leur suppression massive (passage de quatorze GRETA à six dans l'académie de Montpellier par exemple).

« L'avenir des jeunes et les statuts des professeurs sont menacés »

Toutes ces mesures étant mises bout à bout, il s'agit d'un dynamitage de l'organisation du lycée professionnel et d'une explosion des garanties statutaires de leurs professeurs.

Et pour les jeunes ? Revenons à la déclaration du Medef au Conseil supérieur de l'éducation. Après s'être réclamée de la conférence sociale, sa représentante s'est félicitée « de la dynamique de la nouvelle loi Peillon » et a ajouté : « Il faut stopper le cloisonnement entre le temps scolaire et le temps professionnel, se référer à d'autres modèles : la modularisation, les parcours individualisés », la représentante de la ministre de l'Éducation nationale déclarant quant à elle : « La mixité des parcours et des publics est une question centrale avec la modularisation et les blocs de compétences. » Va-et-vient incessant entre l'école et l'entreprise pour acquérir des « modules » (c'est-à-dire des bouts de diplômes), des « compétences », et non plus des qualifications reconnues dans les conventions collectives et les statuts : l'avenir des jeunes est tout autant menacé par ces mesures que les statuts des personnels.

Un dernier mot sur la fonction publique. François Hollande propose d'y faire passer les apprentis de 700 à 10 000. Même si cela reste une goutte d'eau par rapport aux effectifs de la fonction publique, le ver serait dans le fruit, menaçant le mode de recrutement par concours qui fonde la fonction publique républicaine depuis sa création.

Opposés au pacte de responsabilité et à ses conséquences dans tous les domaines, nous ne pouvons que condamner l'ensemble de ces mesures. ■

(1) Groupements d'établissements, structures de l'Éducation nationale ayant en charge la formation continue des salariés.

Réforme des rythmes scolaires : désorganisation et danger

La mise en œuvre de la contre-réforme des rythmes scolaires décollant des décrets Peillon et Hamon s'est généralisée à toutes les communes à cette rentrée 2014.

Elle a transféré une partie du temps scolaire aux communes à travers les activités périscolaires, remettant ainsi en cause le caractère national de l'école. En mêlant le scolaire et le périscolaire, elle institue des horaires quotidiens différents d'une commune à l'autre, et même d'une école à l'autre au sein d'une même commune. Elle engendre également de graves problèmes qui touchent les enseignants, les personnels et les familles.

Atteinte au statut national des enseignants, allongement du temps de travail des Atsem, animateurs en nombre insuffisant, utilisation des salles de classe et du matériel scolaire pour le périscolaire, remise en cause de la gratuité (1) et de la laïcité de l'école avec le recours à des associations et intervenants extérieurs, etc. A tout cela, il faut ajouter le non-respect des règles de sécurité élémentaires, et des situations dans lesquelles les enfants se trouvent même en danger pendant les activités périscolaires !

« Une brûlure au second degré pendant un atelier périscolaire »

Ainsi, le journal *Le Parisien* (édition des Yvelines) rapporte : « Une brûlure à l'avant-bras au second degré, c'est la mésaventure qui vient d'arri-

ver à Quentin, 9 ans, élève d'une école de Saint-Cyr-l'École (Yvelines), en participant lors d'un atelier périscolaire à une expérience de chimie. Une plainte a été déposée par la maman de l'enfant. L'animateur de l'association les Savants fous qui encadrait l'atelier (...), lui avait demandé de plonger sa main dans un mélange de produits, avant d'y mettre le feu. Baptisé « le feu dans la main », l'exercice était censé démontrer que le feu, ça ne brûle pas forcément, c'est raté ! »

Cette rentrée voit se développer au plan local de nombreuses grèves et mobilisations (personnels territoriaux à l'appel de leurs syndicats, parents d'élèves) contre les conséquences de la réforme et sa mise en œuvre par les municipalités.

Elles ramènent à la nécessité que soient abrogés les décrets Peillon et Hamon et posent la question de l'action commune des enseignants et des agents territoriaux avec leurs organisations, soutenus par les parents d'élèves, pour y parvenir (2). **L. F. ■**

(1) Dans certaines communes, comme à Lyon par exemple, les activités périscolaires sont payantes. D'autres municipalités, comme celle de Montreuil (Seine-Saint-Denis) ont instauré des goûters récréatifs payants.

(2) Ce lundi 29 septembre, les agents territoriaux de la ville de Strasbourg sont en grève à l'appel de leurs syndicats CGT, FO et CFTD, soutenus par le SNUipp-FSU 67 qui « dénonce les conséquences désastreuses de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires » et « reste mobilisé » pour en « exiger l'abandon ».

En bref...

Cour des comptes et « fraude sociale »

La Cour des comptes vient de rendre son rapport annuel sur la Sécurité sociale, rapport préalable à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015.

Tout le monde sait ce qu'il va y avoir dans la loi de financement de la Sécu pour 2015 : 3 milliards d'euros de coupes claires dans les dépenses d'assurance maladie, plus d'un milliard dans les prestations familiales. C'est le pacte de responsabilité.

Pour camoufler les conséquences meurtrières de ces coups de hache qu'elle espère « plus vigoureux que jusqu'à maintenant », la Cour des comptes concentre une partie de son rapport à la « fraude sociale ».

« Fraude sociale » ? On se dit que la Cour entonne, à nouveau, le refrain des assurés qui trichent, des malades qui escroquent la Sécurité sociale ! Or c'est le patronat que vise la Cour des comptes. Bien sûr, la confusion est volontaire !

Il s'agit donc des patrons qui trichent, soit parce qu'ils ne déclarent pas leurs salariés, soit parce qu'ils sous-déclarent. Ce sont des dizaines de milliards d'euros qui sont ainsi dérobés à la Sécurité sociale (1) !

Et ce n'est pas le pacte de responsabilité, qui réduit de façon drastique les effectifs des Urssaf, qui va arranger les choses ! Mais cela, la Cour des comptes se garde bien de le dire !

Nicole BERNARD ■

(1) Le rapport de la Cour des comptes nous apprend que les entreprises utilisent la circulaire européenne sur les travailleurs détachés (qui nous fut présentée comme un progrès) pour justifier du non-versement des cotisations au régime français. D'une année sur l'autre, le nombre de « salariés détachés » (ou prétendument détachés) est passé de 7 500 à... 170 000 !



1,8 million de personnes ont été déplacées. Ici, un camp de réfugiés à 160 km au nord de Bagdad.

Photo AFP

Frappes aériennes en Syrie et en Irak, extension continuelle de la barbarie

“L'internationale de la guerre”

(Le Journal du dimanche, 28 septembre)

Jean-Pierre Raffi

Frappes américaines et françaises contre des sites de Daech (Etat islamique) en Irak, en Syrie... ; recrudescence d'attentats en Irak, au Yémen ; menaces de représailles partout dans le monde proférées par Daech et par al-Qaïda qu'on disait opposés l'un à l'autre ; menaces de l'Irak d'entrer dans la guerre si Daech approche de sa frontière ; la Jordanie, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis enrôlés par les Etats-Unis dans des opérations aériennes sur tout le territoire en Irak et en Syrie ; le Danemark et les Pays-Bas, souhaitent maintenant intégrer une coalition dont l'élargissement a été réclamé par Obama...

La guerre — car il faut bien appeler par son nom cette nouvelle phase de l'intervention des grandes puissances en Irak et en Syrie — s'étend chaque jour à de nouvelles zones du Moyen-Orient et au-delà.

Le Journal du dimanche (28 septembre) n'hésite pas à titrer : « Face aux djihadistes, une internationale de la guerre ». « Jusqu'ici, sept pays participaient tous les jours ou presque aux frappes aériennes, bombardements de l'aviation et tirs de missiles : les Etats-Unis, la France, l'Arabie Saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, la Jordanie et le Qatar. Ils sont soutenus, via les livraisons d'armes, de munitions ou la mise à disposition de bases aériennes, par l'Allemagne, l'Albanie, l'Estonie, la République tchèque, la Pologne, l'Australie, le Canada, l'Italie et peut-être la Turquie. D'autres gouvernements aident financièrement la coalition emmenée par les Etats-Unis. » C'est maintenant une trentaine de nations qui sont ainsi entraînées dans ce conflit dont les frontières ne cesseront pas d'être repoussées.

« Les conséquences de ce conflit pourraient être comparables à celles d'une guerre mondiale », s'alarme François Nicoullaud, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS).

“Les conséquences de ce conflit pourraient être comparables à celles d'une guerre mondiale”

François Nicoullaud, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

Une nouvelle fois, l'argument est celui de la lutte contre un ennemi qui menace la planète entière et toute l'humanité. Hier, c'était Saddam Hussein et ses armes de destruction massive (lesquelles, rappelons-le, se sont avérées inexistantes), puis al-Qaïda, qui servirent de justification à la guerre en Afghanistan, puis Kadhafi en Libye, puis Bachar el-Assad en Syrie, et maintenant Daesh.

Un point commun : tous étaient de parfaits et respectables alliés pour les dirigeants américains, jusqu'à ce qu'ils soient érigés par ces mêmes dirigeants ou leurs successeurs en ennemis publics numéro 1 nécessitant une intervention militaire la plus immédiate et la plus brutale. On rappellera à ce propos ce que déclarait Henry Kissinger, conseiller spécial de l'ancien président américain Bill Clinton, à propos d'al-Qaïda, fabriquée de toutes pièces par les services américains pour servir de « chiens enragés » contre les troupes russes dans leur guerre en Afghanistan.

Cette fois encore, parlant de Daech, c'est un spécialiste du Moyen-Orient, Gérard Chaliand (1), qui l'affirme : « Daech est né de l'invasion américaine en Irak (...). Cette organisation n'aurait jamais existé sans l'intervention militaire américaine de 2003. » Ajoutons : et plus récemment sans l'armement et le financement fournis par les grandes puissances elles-mêmes et les émirats dans la guerre contre Bachar el-Assad. A l'ONU, l'entrée en guerre de la France a été annoncée de façon théâtrale par François Hollande lui-même. Se subordonnant comme jamais aux exigences de l'impérialisme américain, « la France multiplie les fronts » constate *Le Journal du dimanche*, qui rappelle l'engagement des 3 000 hommes de l'opération « Barkhane » au Sahel.

Une subordination à l'appui de laquelle François Hollande a réclamé, et obtenu, une véritable « union nationale en soutien à nos armées ».

Ainsi le journal *Le Figaro* peut-il se féliciter qu'« en dépit du “soutien prudent” des écologistes et des “interrogations” des com-

munistes, “une forme d'unité nationale” ait prévalu à l'Assemblée nationale et au Sénat lors du débat sans vote organisé à la demande du président de la République », après qu'il a « reçu à Matignon l'ensemble des présidents de groupe et des commissions des affaires étrangères et de la défense, pour préparer les esprits à cette séance empreinte de gravité ».

L'ancien Premier ministre François Fillon a plaidé pour une « unité de la nation », en regrettant « le manque d'engagement des Européens et le choix de l'intervention en Irak mais pas en Syrie ». Le président du groupe UDI, Philippe Vigier, a jugé « l'unité nationale indispensable » autour des frappes françaises en Irak, comme l'avaient fait les centristes pour le Mali et la Centrafrique.

Le patron des députés PS, Bruno Le Roux, a expliqué que « la France doit prendre ses responsabilités face à toutes les menaces terroristes ». Au nom des Verts, François de Rugy a défendu un « soutien prudent » aux frappes françaises, souhaitant que le gouvernement « clarifie les objectifs de cette intervention ». L'orateur des radicaux de gauche, Gérard Charasse, a approuvé cette opération militaire et demandé que les Etats qui la soutiennent « contribuent à son financement ». Au nom du groupe Gauche démocrate et républicaine, François Asensi (PCF) a seulement déploré que l'ONU ait été « totalement évincée » et craint que les interventions militaires occidentales « exacerbent les tensions » au Moyen-Orient.

A l'opposé de cette politique qui ne peut qu'aggraver la dislocation, la violence et la barbarie, le mot d'ordre « A bas la guerre, à bas l'exploitation » sur lequel a été fondée, à Barcelone en 1991, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, est aujourd'hui plus actuel que jamais. ■

(1) Co-auteur de *Vers un nouvel ordre du monde* (Seuil).

Intervention française au Sahel

“Le sud de la Libye, c'est le Far West”

Lancée il y a deux mois, le 1^{er} août dernier, en remplacement des opérations antérieures — « Serval » au Nord-Mali et « Epervier » au Tchad —, l'opération « Barkhane », qui s'étend du Tchad à la Mauritanie, sur un territoire qui jouxte sur des milliers de kilomètres la frontière algérienne, grand comme dix fois la France, menace de déstabiliser toute la région. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer l'assassinat en Algérie, par un groupe lié à Daesh, du guide de montagne français, Hervé Gourdel. Il y a deux jours, c'étaient un officier et un soldat algériens qui étaient abattus dans la région de Sidi Bel-Abbès, à l'ouest d'Alger.

C'est un véritable chaos qu'ont laissé derrière elles les troupes françaises qui opéraient au Mali et au Tchad, après qu'elles ont conduit à l'effondrement de la Libye. La nouvelle opération, plus étendue encore, n'aura pas d'autre résultat. « A l'est (du Sahel), la situation semble encore plus dégradée du fait de la proximité de la frontière libyenne, note *Le Journal du dimanche* (28 septembre). Depuis la chute de Mouammar Kadhafi, le sud du pays est devenu le sanctuaire des djihadistes. Ils y recrutent, s'y entraînent, y font des affaires (...). » Le sud, c'est le Far West, confie un garde-frontière libyen. On y trafique de tout : des armes, de la drogue (...). Les groupes djihadistes entrent dans le pays et en sortent comme ils veulent” ajoute un autre. »

Et, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, en redemande, plaidant pour une nouvelle intervention en Libye. « Intervenir en Libye serait une folie. Cela achèverait de mettre le feu à toute la région », indique Samuel Laurent, spécialiste des mouvements djihadistes.

Le Parlement britannique était appelé à voter, le 26 septembre dernier, pour ou contre l'intervention militaire en Irak aux côtés et sous commandement de l'état-major américain.

“Je vote contre une intervention militaire britannique”

(John McDonnell, député du Labour Party pour la circonscription de Hayes et Harlington)

Jean-Pierre Barrois

Le vote portait sur une motion de la coalition gouvernementale conservateurs-libéraux démocrates déclarant que le Parlement « reconnaît la menace représentée par Daesh pour l'intégrité territoriale de l'Irak et accepte la demande de soutien militaire formulée par le gouvernement irakien auprès de la communauté internationale ».

Avant ce vote, la coalition contre la guerre présidée par le député Labour Jeremy Corbyn avait pour sa part organisé une vaste campagne de manifestations et de rassemblements jusque devant la Chambre des communes (Parlement). A l'appel de la coalition, des milliers de lettres avaient été envoyées aux députés, les appelant à voter contre.

Si, malgré cela, la résolution présentée au Parlement a obtenu une très large majorité, ce n'est pas sans nourrir la crise profonde qui traverse déjà les trois grands partis (Labour, conservateurs et libéraux démocrates).

Un député libéral démocrate ainsi que six députés conservateurs ont voté contre. Et surtout, vingt-trois députés du Labour ont bravé la discipline imposée à leur groupe en votant contre également.

C'est cette crise interne au Labour qui a amené, avant le débat parlementaire, le député Rushanara Ali, originaire de Tower Hamlets, une banlieue avec une forte proportion de travailleurs immigrés, à adresser une lettre à Ed Miliband, leader du Labour Party, pour lui annoncer qu'elle ne pouvait soutenir une telle intervention militaire, qu'en conséquence, elle s'abstiendrait et qu'elle démissionnait de sa responsabilité de ministre de l'Education du « Shadow Cabinet » (1).

Une lettre qui en dit long sur la crise qu'engendre le soutien total apporté par Miliband et la direction du Labour à l'intervention militaire. ■

(1) « Cabinet fantôme » : structure mise en place par le parti qui est dans l'opposition (en l'occurrence aujourd'hui le Labour Party), pour traduire à chaque instant, ministère par ministère, la ligne, de l'opposition.

Extraits de l'intervention de John McDonnell au Parlement britannique

Il ne m'est pas possible d'apporter mon soutien à la proposition du gouvernement de bombardier l'Irak.

Je partage totalement la répulsion que chacun éprouve face à Daesh. Nous avons tous été frappés par la barbarie de ces décapitations filmées (...). Mais je ne pense pas qu'une campagne de bombardements à laquelle notre pays participerait sauverait la vie d'un seul otage qui est entre leurs mains. Cela risque au contraire d'accroître le bain de sang et l'instabilité qui règne au Moyen-Orient, et ferait courir encore plus de danger à notre pays.

Les deux campagnes de bombardements de l'Irak lors des deux guerres de la dernière décennie ont coûté 700 000 vies humaines, selon les estimations les plus basses. L'implication du Royaume-Uni dans ces guerres a fait office de sergents recruteurs, amenant des jeunes de notre pays à rejoindre les groupes terroristes. L'estimation la plus basse porte à 500 le nombre de jeunes Britanniques combattant à l'heure actuelle en Syrie et en Irak.

Le nouvel engagement des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans une guerre est exactement ce que cherche Daesh. Cela contribue à la transformation d'un conflit régional au sein de la communauté musulmane en un potentiel djihad mondial.

Tirera-t-on enfin un jour les leçons de l'histoire des aventures militaires de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient ?

Cela fait plus d'un siècle que la Grande-Bretagne et les puissances occidentales envahissent, bombardent, renversent des régimes, écrasent des mouvements démocratiques, installent des régimes dictatoriaux et imposent des frontières artificiellement tracées dans le sable et qui sont à l'origine de la création d'une région fondée sur l'instabilité en remplacement de ce que furent jadis de grandes civilisations.

Tirer les leçons ne serait-ce que de la dernière décennie pourrait nous aider. De l'Afghanistan à l'Irak en passant par la Libye, nos interventions n'ont créé que le chaos. On peut même affirmer que Daesh est le produit direct de la stratégie désastreuse de la Grande-Bretagne en Irak.

Il faut s'opposer à la barbarie de Daesh, mais c'est là la tâche des régimes en place au Moyen-Orient, qui doivent résoudre eux-mêmes les problèmes que pose la situation dans leur région. C'est à l'Arabie Saoudite, au Qatar, à l'Irak, à la Turquie qu'il appartient de lutter contre la brutalité et l'expansion de Daesh dans la région.

C'est d'autant plus nécessaire que ce sont certains de ces Etats qui ont favorisé les détournements extrémistes de l'islam, qui ont donné naissance à Daesh, et qui ont permis à Daesh d'utiliser leurs pays comme base arrière et source de financement, tout en fermant les yeux devant la brutalité de Daesh tant que cela servait leurs intérêts (...). C'est une ironie de l'histoire de voir que les armes que Daesh tourne

contre ses propres ennemis ont été massivement livrées par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, données à l'armée irakienne ou vendues à l'Arabie Saoudite, au Qatar et à la Jordanie.

Si, comme c'est probable, le Parlement accepte la participation de la Grande-Bretagne au bombardement de l'Irak, l'engagement terrestre devient quasiment inévitable et, sous peu, on nous demandera d'étendre l'autorisation d'intervention à la Syrie. L'Organisation des Nations unies est à nouveau marginalisée et la loi internationale manipulée afin d'approuver une agression par les puissances occidentales.

Je voterai contre la participation de la Grande-Bretagne à une intervention militaire, car non seulement elle coûtera des vies, mais elle sera source de futurs dangers et désastres. ■

“De l’Afghanistan à l’Irak en passant par la Libye, nos interventions n’ont créé que le chaos”

HONG KONG

Soutien aux travailleurs et aux jeunes qui manifestent en masse pour leurs revendications démocratiques

Alors que l'occupation du centre de Hong Kong par des dizaines de milliers de manifestants se poursuit, à la veille de la manifestation du 1er octobre, le journal *Les Echos* s'inquiète : « Nul ne sait comment tournera l'affaire. Mais le défi lancé à Pékin par Hong Kong est une nouvelle lumière rouge allumée sur le tableau de bord déjà bien illuminé de la géopolitique mondiale. »

La Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU) « condamne avec force la police qui s'est violemment attaquée à des étudiants et des personnes sans aucune arme. Nous condamnons avec force le gouvernement qui réprime la liberté de parole et la liberté de se rassembler à Hong Kong. La HKCTU appelle tous les travailleurs de Hong Kong à se

mettre en grève générale afin de protester contre ces décisions de l'Assemblée nationale populaire ainsi que contre la violence du gouvernement de Hong Kong qui a brutalement réprimé une manifestation de protestation pacifique. » La centrale syndicale appelle les travailleurs et les étudiants « à s'unir pour forcer le gou-

vernement à redonner le pouvoir au peuple ».

Dans un communiqué daté du 30 septembre, le comité « Droits ouvriers en Chine » appelle à soutenir cet appel de l'HKCTU.

Nous y reviendrons la semaine prochaine avec nos correspondants à Hong Kong. ■

Adressez vos messages à : **HKSAR Chief Executive Leung Chun Ying, exco@ceo.gov.hk**

« Notre syndicat soutient l'appel à la grève de la HKCTU et exige la libération immédiate des manifestants arrêtés et l'arrêt de la répression contre des rassemblements et des manifestations pacifiques. »

« Our union supports the HKCTU call to strike and call for the immediate release of arrested protestors and an end to the suppression of peaceful assemblies and demonstrations. »

Vous pouvez envoyer une copie à HKCTU : **mikeyy@hkctu.org.hk**

PALESTINE

Un appel commun de l'UGTA et du Parti des travailleurs d'Algérie disponible auprès des militants

Aux travailleurs, aux militants ouvriers, aux défenseurs des libertés démocratiques

Levée inconditionnelle, totale et immédiate du blocus de Gaza ! Arrêt immédiat de toutes les mesures de guerre contre Gaza !

“A titre individuel, je m'associe à l'appel de l'UGTA et du PT”

à envoyer à UGTA : **salimlabatcha@gmail.com**

PT : **yousseftazibt@yahoo.fr**

Vient de paraître !

Un supplément sur la situation en Palestine



Depuis la fin des bombardements (fin août), la presse est beaucoup plus silencieuse, comme si les choses étaient revenues à la normale. La « normale », pour le peuple palestinien de Gaza, c'est l'enfermement, l'isolement, une prison à ciel ouvert. Cinq mille habitants au km², qui sont dénués de tout. Depuis des années, un effroyable blocus interdit l'entrée des produits les plus élémentaires pour vivre. Comme le disent de très nombreux Palestiniens de Gaza, « le blocus nous tue à petit feu ». Le blocus est l'œuvre de l'armée israélienne. La campagne internationale à l'appel de l'UGTA et du PT vise à développer l'exigence de la levée immédiate du blocus, sans condition !

Nous publions dans ce supplément les articles parus dans notre journal en juillet et en août 2014, durant l'offensive destructrice contre le peuple palestinien.

Vous y trouverez des matériaux essentiels pour comprendre la situation en Palestine. C'est le rôle de ce journal ouvrier et internationaliste de fournir, semaine après semaine, les faits, les analyses, les interviews que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Nous vous appelons à vous abonner à ce journal, à le diffuser, à le soutenir, parce qu'il est un journal ouvrier indépendant qui ne vit que de ses ventes.

Passez vos commandes à **diffusion-io@fr.oleane.com**

ÉTAT ESPAGNOL

Le gouvernement Rajoy et la Cour constitutionnelle refusent au peuple catalan le droit de voter

Lundi 29 septembre, le gouvernement Rajoy, en séance extraordinaire, a fait appel auprès de la Cour constitutionnelle de la loi et du décret du gouvernement catalan convoquant un référendum pour le 9 novembre.

A 19 heures, la Cour constitutionnelle a accepté le recours du gouvernement et a décidé la suspension du référendum. Une fois de plus, nous devons constater la contradiction totale entre le régime monarchiste hérité de Franco et ses institutions,

et la démocratie la plus élémentaire ; dans le cas présent : le droit du peuple. Les organisations qui soutiennent le référendum ont appelé à des rassemblements le 30 septembre au soir dans les 940 municipalités de la Catalogne. Dans d'autres villes du pays, notamment à Valence, il y a aussi des appels à manifester.

La question clé aujourd'hui est : que vont faire les partis de la classe ouvrière et les organisations syndicales dans le reste du pays ?

La classe ouvrière et ses organisations face à la "question catalane"

Andreu Camps

Le 11 septembre dernier, deux millions de personnes remplissaient les rues de Barcelone pour défendre le droit du peuple catalan à décider par lui-même.

Dans leur immense majorité, c'étaient des travailleurs et des travailleuses, nombre d'entre eux étant adhérents de l'Union générale des travailleurs (UGT) ou des Commissions ouvrières (CCOO). Les unions catalanes des deux confédérations appelaient à manifester. Mais pas les directions nationales de ces deux centrales, qui se refusent à occuper la place dirigeante dans la lutte pour les droits nationaux, c'est-à-dire, pour la démocratie. Résultat, quelques rares centaines de personnes seulement constituaient le cortège syndical. Si la classe ouvrière était omniprésente dans la manifestation, elle ne l'était pas de manière organisée.

N'est-ce pas ce qui laisse entre les mains du gouvernement Mas (de la droite catalane) la direction du mouvement de tout un peuple pour la démocratie ? Or c'est la classe ouvrière qui peut, en prenant en main la défense des revendications démocratiques des peuples de tout l'Etat espagnol, donner satisfaction aux revendications du peuple catalan. Et c'est la seule manière de mettre fin à l'affrontement entre les peuples qu'alimentent les gouvernements — au premier chef le gouvernement Rajoy — pour imposer à tous les peuples les coupes qu'exige le capital financier à travers la troïka.

"Les jolies propositions ne sont pas utiles, ce qu'il faut défendre, c'est le droit à décider"

En empêchant que la classe des travailleurs assume son rôle naturel, les dirigeants des principales organisations permettent que s'ouvre la voie à un affrontement dont on ne peut prévoir la profondeur.

Le secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), Pedro Sanchez, qui a récemment rencontré Rajoy, a déclaré à la sortie de cet entretien que « la consultation (le référendum sur l'indépendance) ne peut être réalisée parce qu'elle est illégale ». Et il a ajouté : « Nous avons partagé les lignes rouges sur la consultation : la souveraineté appartient au peuple espagnol. »

A ce même peuple auquel est nié le droit de dire, après l'abdication de Juan Carlos de Bourbon, s'il voulait vivre comme citoyen d'une République ou sujet d'un roi. Avec cette position qui condamne le Parti socialiste de Catalogne à l'insignifiance et à l'explosion, Sanchez fait du PSOE, dans tout le pays, un auxiliaire du gouverne-

ment Rajoy. Orientation qui favorise le seul Parti populaire de Rajoy, parce que, sans le vote des travailleurs catalans, il est pratiquement impossible que le PSOE gagne des élections générales. Quelques dirigeants syndicalistes, surtout en dehors de la Catalogne, se retranchent derrière un argument apparemment plus subtil. Ils nous disent : « Oui, bien sûr, le peuple catalan a le droit de décider, mais l'important, ce n'est pas la question nationale, mais celle des droits sociaux, et le problème national cache les questions sociales. »



Le président du gouvernement Rajoy s'apprête à annoncer en conférence de presse, le 29 septembre, le refus au peuple catalan du droit de voter.

Ou bien qu'il s'agit d'une question « politique » qui n'est pas du ressort des organisations syndicales, dont le rôle est de défendre les questions sociales.

LA LUTTE POUR LES DROITS SOCIAUX EST LIÉE À LA LUTTE POUR LES DROITS DÉMOCRATIQUES

Il faudrait leur rappeler deux choses que les travailleurs de l'Etat espagnol et leurs organisations savent parfaitement, parce qu'ils ont vécu cette expérience dans la longue lutte contre le franquisme. D'abord, que la lutte pour les droits sociaux ne

peut être séparée de la lutte pour les droits démocratiques, ni lui être opposée. Et que, parmi ces droits, le droit à l'autodétermination des peuples occupe une place prééminente.

Permettre que le gouvernement Rajoy écrase les aspirations du peuple catalan serait-il une aide à la défense des droits des fonctionnaires ? Serait-ce une aide à la lutte contre la réforme du Code du travail et ses conséquences ? Serait-ce une aide au changement de Constitution ? Telles sont quelques-unes des questions pratiques que devraient se poser les dirigeants.

Lorsqu'on interroge les dirigeants du PSOE, de Izquierda Unida (Gauche unie) et des syndicats ouvriers sur la manière d'agir dans cette situation, ils nous répondent qu'ils ont des propositions, une réforme fédérale de la Constitution, un « Etat fédéral » ou un « processus constituant ». Il ne s'agit pas ici d'analyser le contenu de ces propositions, parce que la question est tout autre. Deux millions de Catalans et de Catalanes ont dit dans les rues : « Nous voulons que soit reconnu notre droit à décider librement. » Plusieurs dirigeants du Parti populaire ont annoncé que seront utilisés « tous les moyens dont dispose l'Etat » pour les empêcher d'exercer ce droit. C'est à cela qu'il faut répondre.

Un Etat fédéral, comment ? Fondé sur la libre volonté des différents peuples à se fédérer, dans l'union libre des peuples et des nations, ou leur refuser ce droit ? Telle est la question clé. Ce n'est pas une question abstraite dont on peut débattre dans une réunion entre amis. Il s'agit d'une question pratique et concrète : le 27 septembre dernier a été promulguée la loi catalane pour régler les consultations, et un référendum a été convoqué pour le

9 novembre. Face à cela, Rajoy se hâte de faire appel au Tribunal constitutionnel pour qu'il suspende le décret du gouvernement catalan convoquant ce référendum. Qu'en disent les dirigeants des organisations ouvrières ? Faut-il se soumettre à la décision de ce tribunal et soutenir le gouvernement lorsqu'il imposera « par tous les moyens de l'Etat » cette interdiction ? Ou faut-il organiser, partout, et pas seulement en Catalogne, le rejet de cette violation de la démocratie en organisant la mobilisation ?

Au bout du compte, qui commande ? Le Tribunal constitutionnel, ces mêmes magistrats qui, le 16 juillet dernier, ont déclaré conforme à la Constitution la liberté de licencier incluse dans la réforme du Code du travail ?

Ceux qui ont donné leur aval ce même jour à la résurrection de la pratique franquiste permettant au gouvernement de modifier une convention collective de manière unilatérale ? Ceux qui menacent d'abroger la loi sur l'avortement ? Ceux qui ont annulé la loi anti-expulsions en Andalousie parce qu'insuffisamment respectueuse des droits des banquiers créanciers ?

Ou bien est-ce le peuple catalan et ses représentants qui commandent, est-ce que commandent les peuples qui veulent décider librement de leur avenir ? Qu'est-ce la démocratie ? Le gouvernement du peuple ou le gouvernement d'un certain nombre de magistrats franquistes ? Les centaines de signatures qui sont réunies en ce moment sur la lettre ouverte aux organisations (voir Informations ouvrières, n° 320) marquent l'engagement de centaines de militants et responsables ouvriers à jeter toutes leurs forces dans la bataille pour mobiliser les travailleurs et les jeunes pour la défense des droits du peuple catalan, contre Rajoy et l'appareil d'Etat monarchiste. ■

Le gouvernement Rajoy contraint de retirer le projet de loi contre le droit à l'avortement

Dans une situation politique traversée par une crise majeure à tous les niveaux, où le gouvernement de la monarchie est confronté à l'exigence du peuple catalan de pouvoir se prononcer sur son destin, le gouvernement Rajoy a été obligé d'annoncer, le mardi 23 septembre, le retrait de son projet de loi contre le droit à l'avortement ; à la suite de quoi, le ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardon, a démissionné du gouvernement.

Malgré le recul du gouvernement, les organisations démocratiques et politiques qui ont mené campagne depuis décembre 2013, date à laquelle le gouvernement avait adopté ce projet en Conseil des ministres, ont décidé de maintenir leurs manifestations dans toutes les capitales départementales du pays ce dimanche 28 septembre.

En effet, même si le gouvernement a dû reculer, il a annoncé qu'il entendait introduire, d'ici à la fin de l'année, des modifications dans la loi adoptée en 2010 sous le gouvernement Zapatero. Cette dernière loi, même si elle représentait une avancée significative par rapport à la situation précédente, présentait une faille considérable : pratiquement, elle interdisait aux femmes d'avorter dans les hôpitaux publics.

Ainsi, sur 117 000 avortements en 2012, moins de 7 % ont eu lieu dans les hôpitaux publics, et n'ont donc pas

été pris en charge par la Sécurité sociale. Cela pour une raison simple : la loi ne prévoit pas l'obligation de prise en charge par la Sécurité sociale, tandis que toutes les coupes budgétaires dans le budget de la santé imposées

depuis mai 2010 par le gouvernement Zapatero et poursuivies par le gouvernement Rajoy limitent toute possibilité en ce sens. C'est pourquoi l'objectif de ces manifestations est clair : interdire au gouvernement d'aggraver cette disposition, et exiger notamment la prise en charge par la Sécurité sociale, ce qui est contradictoire avec toutes les coupes budgétaires de ces dernières années.

C'est donc là une bataille centrale pour le mouvement ouvrier, dès lors, notamment, que la direction du principal parti se réclamant de la classe ouvrière, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), se contente de se prononcer pour le maintien de la loi de 2010 en l'état.

Correspondant ■

Le 28 septembre, de nouvelles manifestations pour le droit à l'avortement.

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

UKRAINE

Une lettre du Cicr à l'ambassade d'Ukraine

Le Comité international contre la répression (Cicr) informe qu'il a écrit à l'ambassadeur d'Ukraine à Paris, « saisi des informations suivantes en provenance d'Odessa : dans la nuit du 12 septembre, trois jeunes militants, respectivement membres de Borotba, du Parti communiste d'Ukraine et des Jeunesses communistes, ont été arrêtés par le Service de sécurité de l'Ukraine (SBU), sous l'accusation grave de "terrorisme". » L'un des militants arrêtés, Vladislav Wojciechowski, « aurait été battu dans l'objectif de lui soutirer des "aveux" par la force. Il se trouve actuellement sous la responsabilité du SBU. De tels agissements sont contraires aux valeurs démocratiques dont le gouvernement ukrainien ne cesse de se réclamer », ajoute le Cicr, qui conclut : « Pour notre part, nous nous associons à la demande de libération immédiate de ces militants. »

CHIFFRE

2 352

C'est le nombre de milliardaires dans le monde en 2014, en progression de 7 % par rapport à l'an passé. Leur fortune cumulée atteint 7 300 milliards de dollars. C'est près de trois fois le PIB de la France, pas loin de la moitié de celui des Etats-Unis, et un peu moins de cinq fois celui du Mexique.

BRÉSIL

La course sans fin à la baisse du coût du travail



« Produire au Brésil est 23 % plus onéreux qu'aux Etats-Unis », titrait récemment la *Folha de São Paulo*, rapportant une étude menée par un cabinet d'audit américain, The Boston Consulting Group. En cause, « le coût de la main-d'œuvre » ! Quand on sait que le salaire minimum brésilien est le quart de son équivalent américain... Mais, des deux côtés, c'est encore trop pour le capital. Et après cela, on nous parlera de l'entreprise comme une « communauté d'intérêts » !

Photos AFP

Le calvaire des "migrants"



Mohamed Raad, de Gaza, et Abdelmaziid Alhila, répondent aux questions de l'AFP, le 17 septembre dernier, après leur naufrage au large de Malte.

Trois jours de survie au milieu de la mer, à voir ses compagnons mourir : Mohamed Raad, un Palestinien de 23 ans, un des dix rescapés du naufrage de migrants le 10 septembre dernier au large de Malte, raconte.

Il a été récupéré par un porte-conteneurs, puis transféré au port crétois de La Canée avec cinq autres rescapés, deux Palestiniens, un Egyptien, une Syrienne et une fillette de deux ans, sans doute également syrienne. Elle est la seule enfant rescapée du naufrage, parmi une centaine qui se trouvaient à bord.

Au milieu des flots, « nous sommes restés deux nuits et trois jours dans le froid, la soif, la peur », raconte le jeune homme. « Nous nous sommes réunis en petits groupes, mais

chaque jour, des gens mouraient (...). Il était très difficile de s'accrocher les uns aux autres. » « Certains avaient leurs enfants avec eux ; quand ils mouraient, ils les laissaient juste glisser dans l'eau... »

Dans des récits concordants, plusieurs survivants affirment que les passagers ont embouti le bateau quand ses passagers ont refusé de se laisser transférer en pleine mer sur une embarcation qui leur semblait trop petite et trop fragile.

Les disparus — syriens, palestiniens, égyptiens et soudanais — espéraient gagner l'Italie. Mohamed était parti de Gaza : « Depuis que je suis né, je n'ai jamais vécu une seule journée heureuse. Toujours la tyrannie, la guerre, le chômage et ne pas savoir quand nous serons tués. »

TUNISIE

Fabius, Valls et le FMI à Tunis

Alors que le poids de la dette publique paralyse totalement l'économie tunisienne, que la courbe du chômage continue son escalade et que la cherté de la vie jette de plus en plus de familles dans la misère, le représentant du FMI pour le Moyen-Orient, en visite en Tunisie dans le cadre de la conférence internationale sur l'investissement qui s'est tenue à Tunis le 8 septembre, déclare que « la Tunisie est parvenue jusqu'à présent à réaliser une stabilité économique malgré un taux de croissance faible et une hausse du chômage, de l'endettement et du déficit budgétaire. »

Déclaration qui ne manque pas de sel dans un pays où la crise économique se creuse jour après jour. Et de préciser ce que « stabilité économique » veut dire pour le FMI : « La Tunisie est appelée à maîtriser davantage le déficit budgétaire en recherchant de nouvelles ressources. Elle doit aussi contrôler et réorienter les dépenses. »

En clair, étrangler encore plus le budget public, poursuivre la politique de privatisation du secteur public, bloquer salaires et grilles indiciaires.

C'est tout le sens de la conférence internationale « Investir pour la Tunisie, start up democracy » organisée début septembre à Tunis et à laquelle assistaient le Premier ministre français, Manuel Valls, et Laurent Fabius, son ministre des Affaires étrangères. Lors de cette conférence, Manuel Valls a appelé à la mise en place d'un « vaste programme de réformes sociales et économiques ».

Une semaine plus tard, l'Assemblée nationale constituante vote une loi scélérate qui

ouvre le marché de la production de l'électricité aux investisseurs privés, alors que l'entreprise nationale dans ce secteur, la Société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG), est tout à fait à même de développer tous les secteurs de la production.

Cette loi est dénoncée et rejetée en bloc par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) comme ouvrant la voie à la privatisation de la STEG.

UNE PROCHAINE GRÈVE GÉNÉRALE ANNONCÉE DANS LES TRANSPORTS

Dans plusieurs secteurs publics, les travailleurs et les employés sont confrontés à des attaques frontales dans le but de réduire encore davantage les budgets, fermer les portes du recrutement et de la revalorisation des statuts.

Les personnels du ministère des Transports comme les employés des chemins de fer annoncent une prochaine grève générale dans leurs secteurs.

Et la fédération de la santé publique de l'UGTT, après la large réussite de la grève générale de tous les personnels de la santé publique du 8 septembre, annonce, dans un communiqué rendu public le 20 septembre dernier, une nouvelle grève générale de trois jours (30 septembre, 1^{er} et 2 octobre) dans toutes les institutions de santé en Tunisie, excepté les services des urgences.

Dans un climat social tendu où tous les appareils politiques sont tournés vers les prochaines élections législatives, l'ensemble de la classe ouvrière est dressé contre la politique d'austérité dictée par l'Union européenne et le FMI, et appliquée à la lettre par le gouvernement Mehdi Jomaa.

Correspondant ■

BELGIQUE

Des milliers de policiers manifestent pour leurs retraites

Près de 14 000 policiers belges ont manifesté bruyamment le 18 septembre dernier à Bruxelles pour protester contre l'abolition d'un régime spécial de retraites, qui pourrait entraîner une prolongation des carrières jusqu'à huit ans. Il s'agissait de la première grande manifestation de policiers depuis 2001.

S'ils n'obtiennent pas un signal clair des quatre partis de droite qui négocient le programme du prochain gouvernement, les policiers organiseront une « grève nationale » le 23 septembre, ont indiqué des responsables syndicaux à l'issue de la manifestation.

Les policiers se sont mobilisés à la suite d'un arrêt rendu en juillet par la Cour constitutionnelle qui supprime les régimes spéciaux de retraite. En 2011, une loi a reporté à 62 ans l'âge du départ pour les anciens membres de la police judiciaire et des polices locales. Ce report de deux ans a été contesté en justice.

Mais la plus haute juridiction du royaume a décidé que l'âge de la retraite devait être aligné sur le reste de la fonction publique, et donc porté à 62 ans, pour tous les policiers, y compris les anciens gendarmes.

Manifestation supplémentaire de la profondeur de la crise politique qui n'en finit pas de rebondir en Belgique, le ministre de l'Intérieur, Melchior Wathelet, qui fait partie du gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes dans l'attente de la formation du nouvel exécutif, a déclaré à la télévision privée RTL-TVI « comprendre leur mouvement, car l'arrêt de la Cour vient complètement chambouler leur fin de carrière ».

ITALIE



Le FMI s'impatiente et réclame une accélération des contre-réformes

L'économie italienne restera très vulnérable tant qu'elle n'aura pas appliqué les profondes réformes auxquelles elle s'est engagée, s'impatiente le Fonds monétaire international.

« Les tensions géopolitiques sont source de risques externes » pour l'Italie, déclare le FMI, en référence à l'exposition de l'Italie en Ukraine, en Russie ainsi qu'au Moyen-Orient, par l'énergie, les liens commerciaux et bancaires.

En outre, « la forte dette de l'Italie et son niveau élevé de créances douteuses font peser sur son économie un risque majeur de contagion financière ».

Le FMI pronostique que la dette de l'Italie, l'un de ses principaux talons d'Achille, devrait « culminer cette année à 136 % de toute la richesse produite (PIB) ».

ARGENTINE



Fonds "vautours" : le gouvernement menace d'expulser l'ambassadeur américain

Le responsable de l'ambassade des Etats-Unis à Buenos Aires, Kevin Sullivan, a été convoqué le 16 septembre dernier par le ministre argentin des Affaires étrangères après des déclarations polémiques sur le conflit qui oppose l'Argentine à des fonds « vautours ».

Kevin Sullivan a déclaré au journal *Clarín* qu'il « est important que l'Argentine sorte du défaut (de paiement) le plus tôt possible pour pouvoir retrouver le chemin de la croissance et attirer les investissements dont elle a besoin », exhortant indirectement le pays sud-américain à appliquer la décision de la justice américaine qui a condamné Buenos Aires à payer 1,4 milliard de dollars à des fonds spéculatifs, appelés « fonds vautours », spécialisés dans le pillage et l'extorsion de fonds.

Une poignée de fonds spéculatifs détenteurs de titres de la dette argentine, achetés au rabais après la crise économique de 2001, ont traduit l'Argentine devant les tribunaux des Etats-Unis et obtenu gain de cause. Le juge américain Thomas Griesa a ordonné à Buenos Aires de rembourser les fonds « vautours » à 100 % de la valeur des bons. NML, un des fonds « vautours » les plus controversés, empocherait, selon le jugement, une plus-value de 1 600 %.

Si l'Argentine appliquait la décision, elle prendrait le risque que les autres créanciers formulent les mêmes exigences, plongeant le pays dans un effroyable chaos.

Le chef de la diplomatie argentine, Hector Timerman, a menacé le diplomate américain d'expulsion en cas de « nouvelle ingérence dans les affaires de l'Argentine ».



Après nos cahiers d'été "spécial 1914-1918"

Les lendemains de la Première Guerre mondiale

Le traité de Versailles veut achever l'écrasement de la nation allemande, de son peuple, de son prolétariat

Révolution et contre-révolution en Allemagne sont l'enjeu décisif des années qui suivent immédiatement la défaite de ce pays, fin 1918. Celle-ci a placé l'impérialisme allemand (et mondial, compte tenu du poids de l'Allemagne dans la lutte des classes mondiale) devant des impératifs vitaux pour sa survie.

Il s'agit avant tout de faire face aux prolétaires allemands, dans les usines et sous l'uniforme, qui s'apprentent à renverser l'ordre impérial des Krupp et des Thyssen, des junkers, la caste des hobereaux prussiens, et de la Deutsche Bank. Le monde entier retient alors son souffle, et

notamment la jeune révolution russe. Quelques mois plus tôt, en mars 1918, Lénine a exprimé le point de vue largement répandu à Moscou : « *La vérité absolue, c'est qu'à moins d'une révolution allemande, nous sommes perdus.* » Le sort de l'Allemagne est l'objectif premier de la conférence ouverte à Paris en janvier 1919 et du traité qui en est issu, signé à Versailles le 28 juin. Au même moment, les « corps francs » viennent d'écraser dans le sang le premier soulèvement révolutionnaire du prolétariat allemand. La conjuration des impérialismes vainqueurs veut parachever la contre-révolution.

Repères

● 1918

Janvier : premières grèves des industries d'armement.

9 novembre : le Kaiser s'enfuit. Ebert devient chancelier du gouvernement SPD-USPD.

Karl Liebknecht proclame la « libre république socialiste d'Allemagne ».

11 novembre : signature de l'armistice à Versailles.

● 1919

1^{er} janvier : congrès de fondation du KPD.

6-15 janvier : les corps francs « rétablissent l'ordre » à Berlin. Assassinats de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht.

28 juin : signature du traité de Versailles.

Par Maurice Stobnicer

Comme en Russie l'année précédente, ce sont d'abord les marins qui refusent la poursuite de la guerre et appellent la classe ouvrière tout entière à la mobilisation. L'Allemagne se couvre de conseils d'ouvriers et de soldats. La révolution prolétarienne est en marche.

Le 9 novembre 1918, le Kaiser abdique et s'enfuit. Karl Liebknecht, l'un des leaders de la gauche révolutionnaire allemande, proclame à Berlin « la libre République socialiste d'Allemagne » et salue « nos frères russes ». « *L'Achéron s'est mis en mouvement* », affirme Rosa Luxemburg, principale dirigeante des spartakistes (1).

Pour s'opposer à ce puissant mouvement, la bourgeoisie allemande ne peut compter que sur une seule force politique : la direction du Parti social-démocrate (SPD), assurée par le vieux socialiste Ebert, assisté de Noske et de Scheidemann, des noms qui entrent dans l'histoire comme ceux de bourreaux contre-révolutionnaires.

Un faux double pouvoir qui ne peut durer longtemps

En effet, ils vont assurer sans défaillance le rétablissement de l'ordre bourgeois en Allemagne. Le 9 novembre, Ebert devient chancelier de la toute nouvelle république.

Le 11, il donne, en liaison avec l'état-major de la Reichswehr, les instructions pour signer l'armistice, et en même temps ceux pour faire écraser par les « corps francs » le prolétariat insurgé. Pour tromper la vigilance des ouvriers révolutionnaires, son gouvernement prend frauduleusement le titre de Conseil des commissaires du peuple. Ce faux double pouvoir (gouvernement SPD-USPD [Parti social-démocrate indépendant — NDLR] et conseils d'ouvriers et de soldats) ne peut durer longtemps. C'est Noske qui est chargé de réunir des corps francs (troupes paramilitaires ultraréactionnaires) pour écraser dans le sang la révolution.

Ce n'est pas le lieu de relater ici en détails les épisodes de la défaite de la révolution, qui se solde par l'assassinat de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg, et par la mort de milliers de combattants ouvriers durant les « semaines sanglantes » de janvier 1919. Il est en tout cas certain que l'absence d'un véritable parti ouvrier reconnu par les masses comme l'était le Parti bolchevique russe a pesé lourdement dans cette issue.

Ce n'est que le 1^{er} janvier 1919 que les révolutionnaires allemands (les spartakistes) se séparent du Parti social-démocrate indépendant (USPD) pour fonder le parti communiste allemand, le Kommunistische Partei Deutschlands (KPD), insuffisamment expérimenté, dominé par des forces gauchistes et qui devait perdre, quelques jours plus tard, ses principaux dirigeants.

Contre le prolétariat allemand, si puissant et puissamment organisé avant 1914

Lorsqu'en 1920 la réaction allemande tentera un putsch « à la Kornilov », dirigé par Kapp et destiné à en finir avec la République et à rétablir l'empire, la direction décapitée du KPD appellera ainsi à « ne pas lever le petit doigt pour défendre la République »!

Malgré les efforts de Moscou et de l'Internationale communiste (qui envoie parfois à Berlin des conseillers plus gauchistes que bolcheviques, tel Béla Kun), le KPD mettra des années à devenir un parti de masse et laissera passer sans combattre, en octobre 1923, l'occasion cette fois bien réelle de prendre le pouvoir, laissant la République soviétique dramatiquement isolée, ce qui ne sera pas sans conséquences sur l'essor de la bureaucratie parasitaire, que Staline commencera bientôt à structurer dans la jeune Union soviétique.

C'est le 28 juin 1919 qu'est signé le traité d'armistice, dans la galerie des Glaces du château de Versailles (là même où avait été proclamé en 1871 l'Empire allemand unifié). Sur l'insis-



Soldats et matelots de la Volksmarinedivision : les marins rouges à Berlin en 1918.

tance notamment des représentants de l'impérialisme français, les conditions de paix imposées à l'Allemagne sont exorbitantes.

Nous rappelons dans notre encadré les principales clauses de ce traité visant à organiser l'écrasement du pays. Le ministre français des Finances, Louis-Lucien Klotz, déclare : « *L'Allemagne paiera.* » Elle payera, en effet, puisque les derniers remboursements d'emprunts au titre de cette dette ont été acquittés par le gouvernement Merkel... en 2010!

Cette charge énorme sera partiellement cause d'une importante crise économique et d'une inflation phénoménale dans les années 1923-1925, où les prix des produits de consommation sont affichés en milliards de marks.

En tentant d'écraser la jeune nation allemande de création récente, les bourgeoisies française et anglaise entendent frapper bien sûr leurs concurrents industriels allemands (les Krupp, Thyssen, IG Farben...).

Mais les impérialistes vainqueurs entendent aussi porter un coup décisif au prolétariat allemand, le plus fort et le plus organisé d'Europe, un prolétariat puissant et puissamment organisé avant 1914, comme nous l'avons rappelé dans notre cahier d'été numéro 4, « *La première tragédie du prolétariat d'Allemagne* » (2).

Ces calculs à courte vue se révéleront bientôt totalement faux. Après quelques années désastreuses, l'industrie allemande se relèvera et sa classe ouvrière reconstituera ses organisations.

Mais entre-temps, l'Internationale stalinisée a imposé la « bolchevisation », une orientation de lutte sectaire contre le front unique ouvrier, et la soumission de tous les partis communistes aux besoins de la bureaucratie soviétique. Sans aucun doute, l'humiliation du traité de Versailles et ses conséquences catastrophiques pour la nation allemande et sa classe ouvrière ont constitué également un support important de la propagande nationaliste des nazis qui, jouissant de l'appui politique et financier du capital allemand et profitant de la désunion des rangs ouvriers imposée par Moscou, arrivent au pouvoir en janvier 1933, à peine dix ans après l'échec de la révolution allemande.

Devant cette situation, Léon Trotsky déclara de façon prémonitrice en mars 1933 : « *La classe ouvrière allemande se relèvera, le stalinisme jamais !* » Une leçon de ces sombres années à retenir pour tous ceux qui défendent dans le monde la cause de la classe ouvrière. ■

(1) Le groupe spartakiste tire son nom des « Lettres de Spartakus » que les militants révolutionnaires allemands ont éditées contre la guerre. Ils avaient d'abord participé, en 1915, à une première scission sur la gauche du Parti social-démocrate (SPD), en fondant le Parti social-démocrate indépendant (USPD), qui avait développé une position centriste hostile à la guerre. Les spartakistes avaient pris l'initiative de la fondation du Kommunistische Partei Deutschlands (KPD) le 1^{er} janvier 1919.
(2) *Informations ouvrières*, n° 311, 24 au 30 juillet 2014.

ÉCLAIRAGE



«L'Allemagne paiera !»

(Ce que prévoit le traité de Versailles)

- Au mépris de toute réalité historique, l'Allemagne est proclamée seule responsable de la guerre.
- Son territoire est amputé de 15 % et sa population diminuée de 10 %, au profit de la France, de la Belgique et du Danemark.
- Ses colonies (Cameroun, Togo, Afrique de l'Ouest, Sud-Ouest africain) sont confisquées et réparties entre les vainqueurs.
- Le traité de Brest-Litovsk signé avec « le gouvernement maximaliste de Russie » est abrogé.
- L'armée allemande est limitée à 100 000 hommes et doit livrer 5 000 canons, 25 000 avions et toute sa flotte (qui préfère se saborder).
- En guise de réparations, elle doit payer la somme faramineuse de 132 milliards de marks-or.
- Pour garantir le paiement des réparations, la France se voit octroyer le droit d'occuper la Rhénanie et d'y procéder à des démontages d'usines entières au profit du capital français.